

# Guide d'aide à l'élaboration d'un P.P.R.E.

Conseil :

Lire les circulaires

- n°2002-113 du 30-04-2002 "Adaptation et Intégration scolaires"
- n° 2006-138 du 25-08-2006 "Mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège"

Le formulaire est composé de deux documents:

- un dossier A3 de suivi du PPRE sur le cycle
- des fiches périodiques de mise en œuvre

## LE DOSSIER (*chemise photocopiée en A3 recto-verso 4 pages*)

### Page 1

#### ➤ Signatures

Le programme doit être présenté à l'élève, à sa famille. Puis il est daté, signé.  
Une nouvelle signature est apposée lors de l'entretien-bilan final.

### Page 2

#### ➤ Bilan de compétences de l'élève

- Résultats des évaluations  
Utiliser les ressources de "Banqoutils" <http://www.banqoutils.education.gouv.fr/>  
Joindre les documents de synthèse précisant les résultats de l'élève après l'évaluation :  
protocoles élaborés en équipe de cycle (primaire) ou conseil pédagogique (collège), évaluations nationales GS, CE1, CM2.
- Compétences à travailler, points d'appui (compétences maîtrisées)  
Définir les compétences non maîtrisées par l'élève, mises en évidence par les évaluations.  
Valoriser les réussites de l'élève.  
Les compétences devant être maîtrisées sont à identifier dans les programmes 2008, par rapport aux évaluations nationales (compétences nécessaires), et par rapport au Socle (B.O. du 12 avril 2007).

### Pages 2 et 3

#### ➤ Objectifs généraux à atteindre

En fonction du PPRE, un, deux ou les trois tableaux seront renseignés:  
Compétence 1 du socle commun: Maîtrise de la langue  
Compétence 3 : Principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique  
Compétences 6 et 7 : Compétences sociales et civiques, autonomie et initiative.

*Définir les objectifs généraux qui constituent le but du PPRE.*

*Exemple : Compétence 1 : "Permettre à l'élève de progresser dans la compréhension d'un texte"*

➤ **Progression (compétences intermédiaires)**

Définir les compétences intermédiaires, facilement évaluables, que l'élève doit acquérir progressivement pour construire l'apprentissage visé.

Programmer les compétences par période, avec un ordre de priorité.

*Exemple :*

*Lire seul et effectuer des consignes (procédures à reprendre)*

*Répondre à des questions concernant un texte entendu, lu par le maître (stratégie à construire)*

*Lire à haute voix un texte court, en restituant la courbe mélodique de la phrase (anticipation à développer).*

**Acteurs impliqués dans le PPRE**

Recenser les acteurs à mobiliser : enseignant de la classe, enseignant chargé de l'aide personnalisée, enseignant chargé du stage de remise à niveau, équipe de cycle (équipe des professeurs de la classe concernée au collège), membres du Réseau, partenaires extérieurs...

➤ **Date de travail**

à renseigner au fur et à mesure de l'avancée du PPRE.

**Page 4** **Liaison inter-cycles**

Cette partie est à renseigner lors d'un changement de cycle, d'établissement, et **en particulier dans le cadre d'un PPRE de passage CM2-6e.**

➤ **Bilan**

à remplir

- à la fin du PPRE si les objectifs ont été atteints,

- à la fin du cycle si le PPRE doit être reconduit au cycle suivant.

➤ **Objectifs pour le cycle suivant**

En fonction du bilan établi, déterminer le ou les objectifs prioritaires (trois au plus), en référence aux compétences du socle commun, dans la continuité du travail déjà entrepris.

L'équipe pédagogique de l'année scolaire suivante définira les modalités d'action.

➤ **Signatures**

Cette fiche est à signer lors de l'entretien final.

**REMARQUE**

**Le PPRE devient l'outil de référence et de cohérence du suivi personnalisé des élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages, ou à besoins spécifiques.**

## LA FICHE PERIODIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU PPRE

Cette fiche périodique programme les actions à conduire sur une durée d'une période de 5 à 7 semaines, et peut intégrer l'aide personnalisée et le stage de remise à niveau.

Chaque fiche ne reprend qu'un seul des domaines définis dans le PPRE. (Il peut ainsi y avoir au maximum trois fiches pour une période),

Le même objectif général peut être repris sur plusieurs périodes, donc sur plusieurs fiches, avec une progression dans les apprentissages (compétences intermédiaires).

### Nature du PPRE

- PPRE "remédiation"  
Concerne les élèves
  - qui ont été repérés en difficulté à l'issue des évaluations.
  - en prolongation de cycle : **obligatoirement** mis en œuvre dès la rentrée, jusqu'à ce que les objectifs soient atteints.
- PPRE "prévention"  
Ce PPRE concerne les élèves qui "risquent" de rencontrer des difficultés dans les apprentissages à venir, il a pour objectif d'éviter un redoublement. Il s'agit de mettre en place des aides/étayages différenciés, avant et pendant les séquences d'apprentissage. Des actions dans le cadre des deux heures d'aide personnalisée peuvent également être menées.  
*Exemples : travailler à la discrimination auditive b/p avant la séquence d'apprentissage du "b" en classe de CP ; prévoir du matériel de manipulation pour une séquence en mathématiques...*

### ➤ Points à renseigner dès le début de la période concernée

- **Rappel de l'objectif général**

*Exemple : "Permettre à l'élève de progresser dans la compréhension d'un texte"*

- **Compétences intermédiaires à travailler durant la période (1<sup>ère</sup> colonne)**

Il s'agit des compétences déjà explicitées dans le PPRE élève (p.2-3), programmées dans un ordre de priorité.

- **Actions menées en classe (2<sup>ème</sup> colonne)**

Indiquer les actions entreprises au sein de la classe : prévention, différenciation, soutien, remédiation, aide méthodologique, tutorat, groupe de besoin...

*Exemple :*

*Travail de soutien individuel lors de la découverte de consignes écrites (quotidien) : support spécifique.*

*Découverte du nouveau texte : prise en charge dans un groupe de besoin (2 fois par semaine).*

*Travail en atelier de lecture : entraînement à la lecture à haute voix dans un groupe de besoin pour présenter un nouvel album (hebdomadaire)*

- **Actions menées dans le cadre des 2 h d'aide personnalisée, et/ou dans le cadre des stages de remise à niveau CM1/CM2 (3<sup>ème</sup> colonne)**

Indiquer les actions entreprises. Elles doivent être complémentaires de celles menées en classe.

- **Actions menées dans et/ou hors de la classe par d'autres intervenants (cycle, réseau, partenaires, parents) (4<sup>ème</sup> colonne)**

Indiquer ces actions, dans un souci de coordination et de complémentarité.

Fixer les actions envisagées pour chacun des différents acteurs et les modalités de travail :

- Actions au niveau du cycle : analyse des difficultés (conseil de cycle), décloisonnement, groupes de besoins au niveau du cycle... (actions en concertation des professeurs de la classe au collège)
- Aides complémentaires du Rased : interventions du maître E, du maître G...
- Actions des partenaires extérieurs (orthophoniste, CMPP, éducateur...)
- Actions des parents dans le suivi de la scolarité.

*Exemple :*

*Réseau : prise en charge par le maître E, aide au traitement sémantique des énoncés écrits – exercices d'entraînement (hebdomadaire)*

*Association d'accompagnement scolaire : lecture sur différents supports d'écrits en situation.*

<b>Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions.</b>
--

- **Evaluation, Progrès constatés à l'issue de la période (5<sup>ème</sup> colonne)**

Prévoir d'emblée les modalités d'évaluation à proposer à l'issue de cette période de travail ; les supports utilisés seront précisés dans la colonne prévue.

*Exemples :*

*- Utiliser telle épreuve issue de Banqoutils...*

*- Reprendre des situations proposées dans l'évaluation CE1 en changeant les supports*

*- ...*

➤ **Points à renseigner à la fin de la période concernée**

- A l'issue de la période concernée, établir le bilan de l'évaluation de fin de période et mentionner les progrès de l'élève dans les compétences travaillées (5<sup>ème</sup> colonne).

*Exemple :*

*Progrès sensibles concernant 2 compétences évaluées sur les 3 ciblées :*

*3 items réussis sur 3*

*2 items réussis sur 4*

*1 item réussi sur 1*

*L'élève est désormais capable de lire seul et effectuer des consignes sans l'aide du maître.*

**Nota : les compétences travaillées spécifiquement dans le cadre du PPRE doivent être reportées dans le livret scolaire de l'élève en mentionnant le terme PPRE.**

Bilan de l'action engagée sur la période définie : objectif général atteint ou poursuite du PPRE et établissement d'une nouvelle fiche périodique

**Les fiches de période sont rangées dans la chemise-dossier.**

<b>REMARQUE:</b>
------------------

<b>La fiche périodique peut être intégrée à un PPS.</b>
---